



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E190427

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2027

ÉDITÉ LE

01/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/2021

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/06/2022  
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE 895144020

Siret : 895 144 020 00016

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 8504322

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20911288804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20911288804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : IDEMISO

97 CHEMIN DU GROS CHENE  
CHEMIN DE MIRIBEL  
38450 MIRIBEL-LANCHATRE

Téléphone : 06 35 51 65 76

Portable : 06 35 51 65 76

Fax :

Site Internet :

E-mail : sonia@idemiso.fr

Responsabilité légale :

PUISSAT PHILIPPE MICHEL CO-GÉRANT / DUSSERT-ROSSET SONIA CO-GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                              | * Date d'attribution |
|------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7142 | Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE | 26/09/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 30/09/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 30/09/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.